

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

**Motion Jean Christophe Schwaab et consorts - Le vote électronique est dangereux pour la
démocratie : arrêtons les frais**

Les députés Anne Décosterd, Michel Desmeules et Ph. Vuillemin comprennent parfaitement les incertitudes que développent le motionnaire et les cosignataires à propos du vote par internet, ce qui est différent du vote électronique si l'on se réfère à ce qui nous a été dit en commission.

Ils estiment que, dans cette affaire, il faut aussi tenir compte des intérêts des Suisses de l'étranger, dont près de 130'000 sont inscrits sur des listes électorales et plus de 11'000 dans notre canton.

Le Conseil des Suisses de l'étranger, réuni en congrès annuel le 21.08.2008, a voté une résolution à la quasi-unanimité, demandant que les autorités fédérales et cantonales introduisent le vote par Internet.

Cet objet a de nouveau fait l'objet de discussions lors du conseil du 27 mars 2010 qui s'est à nouveau clairement exprimé dans un sens favorable au vote par internet.

Il faut dès lors comprendre que cette façon d'exercer la démocratie revêt à leurs yeux une importance si grande que l'on ne saurait sans autre rejeter leur demande par une motion qui contraindrait le Conseil d'Etat à ne tout simplement pas pouvoir entrer en matière.

Les députés minoritaires plaident pour la transformation de la motion en postulat.

Ceci à l'avantage de ne pas contraindre le Conseil d'Etat à devoir renoncer par avance à une procédure qui se met en place ailleurs dans la Confédération.

Cela permet aux autorités de notre canton de continuer à travailler avec les milieux intéressés au développement de modèles informatiques peut-être encore meilleurs que ceux prônés par la Confédération, comme le laisse d'ailleurs entendre les milieux qui se sont adressés aux députés par courrier... électronique qui, tous en cœur, jurent tant aimer les Suisses de l'étranger et vouloir tout faire pour leur assurer l'entière possibilité d'exercer le plus efficacement possible leur droit de vote et d'éligibilité.

Le bon sens vaudois n'est pas qu'une image d'Epinal : la prudence vaudoise permet de garder à travers le postulat toutes les portes ouvertes, ce que la motion ne permet pas.

Nous sollicitons du Grand Conseil cette prudence... audacieuse et l'invitons à transformer la motion Schwaab et consorts en postulat, et à le prendre ainsi en considération.

Lausanne, le 12 avril 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *Philippe Vuillemin*